

N°10 - Venin et risques liés aux piqûres

Bien qu'utilisé pour confectionner des médicaments et lutter contre certaines formes de rhumatismes, le venin d'hyménoptère présente des risques, pour le grand public comme pour l'apiculteur expérimenté. Les piqûres d'abeilles font partie du quotidien de l'apiculteur. Leur gravité est très variable, la plupart des réactions locales ne nécessitent aucun recours médical. **En revanche, des réactions générales par accidents allergiques ou par piqûres multiples peuvent être gravissimes. Ces situations sont rares mais doivent être bien connues.**

La mortalité est estimée à une dizaine de décès par en France. Moins d'une personne sur 100 serait allergique au venin d'hyménoptère, c'est-à-dire aux guêpes, aux abeilles, aux bourdons ou encore aux frelons.

La réaction normale

Réaction purement locale : douleur, rougeur, gonflement et démangeaisons **locales**. Ces réactions locales vont s'atténuer puis revenir et ceci pendant un ou deux jours.



La réaction toxique

Elle peut avoir lieu si la quantité de venin injecté est importante et/ou injecté plus ou moins directement dans le sang. Ses symptômes généraux sont des **problèmes digestifs** (vomissements, diarrhée), **baisse de tension**, **maux de tête**. **La réaction cutanée n'est plus seulement locale, mais générale : éruptions généralisée, malaise ... La victime doit être surveillée au cas où le choc conduirait à une réaction allergique.**



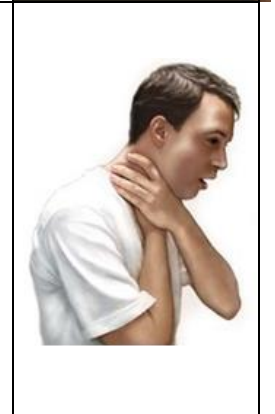
La réaction allergique (choc anaphylactique) :

Le choc anaphylactique est le stade ultime de la réaction allergique, c'est-à-dire quand la vie de la personne est en danger. Une seule piqûre suffit à la déclencher.

Les symptômes apparaissent rapidement :

- Réaction urticaire générale, démangeaisons
- Gonflement du visage et les yeux (œdème)
- Forte baisse de la tension artérielle
- Accélération du rythme cardiaque
- Difficultés respiratoires avec sifflement
- Difficulté à avaler
- Nausées, coliques
- Évanouissement, vertiges

Si des signes de réaction générale surviennent, ou en cas de piqûre sur le visage ou dans la bouche, ainsi qu'en cas de piqûres multiples, **il faut appeler immédiatement le 15**. Le médecin du SAMU indiquera la conduite à tenir en attendant l'arrivée des secours.



Comment réagir en cas de piqûre ?

- Retirer le dard le plus rapidement possible (dans les secondes suivant la piqûre lorsqu'il est resté fiché dans la peau, en prenant soin de ne pas presser sur la glande à venin).
- Désinfecter localement.
- **Si des signes de réaction générale surviennent, appeler immédiatement le 15.**

Prévention :

- Les personnes ayant déjà présenté un accident allergique aux venins d'hyménoptères **d'avoit toujours à portée de main un kit d'adrénaline injectable** prête à l'emploi (**Anakit®, Anahelp®**), prescrit par un médecin et utilisable par le patient lui-même ou par son entourage.
- Les **kits pour aspirer le venin** permettent d'enlever des fractions du venin et de diminuer la quantité de venin mais ils ne permettent pas de prévenir la réaction allergique aigue.
- La **désensibilisation** est particulièrement efficace pour ce type d'allergie (traitement sur une à quatre journées en milieu hospitalier, puis chez le médecin traitant). La durée de la désensibilisation initiale est maintenant courte. Le traitement d'entretien est de trois à cinq ans. L'efficacité en est prouvée. Une question se pose néanmoins et reste sans réponse nette : l'immunothérapie préventive est-elle suffisante pour éviter une réaction allergique à des piqûres multiples ?

En savoir plus :

- ActuApi 33 : « Allergies, danger... » (<http://www.cari.be/actuapi/2005/>)
- Documents écrits « par un apiculteur pour les apiculteurs », sur : http://www.stallergenes.fr/fileadmin/images/filiales/fr/fr/brochures_pdf/121029_leaflet-hymenopteres_DEF.pdf
- Une plaquette conçue par un laboratoire : <http://www.chu-rouen.fr/cap/dossier11.html>
- Un dossier sur les allergies, dans le langage du corps médical : <http://sante-medecine.commentcamarche.net/contents/27-allergie-aux-insectes#de-precieux-conseils>



Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de région Alsace

Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cédex
téléphone : 03 88 19 17 17 □ fax : 03 88 83 30 54

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz -BP 80038 - 68127 STE CROIX EN PLAINE
téléphone : 03 89 20 97 00 □ fax : 03 89 20 97 01

mail : direction@alsace.chambagri.fr Site internet : www.alsace.chambagri.fr
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h OPE.COS.ENR.14- Version du 09-12-2015